



UN LYCEE et UN TOIT !

RASSEMBLEMENT n°6
devant l'Hôtel de Ville
Mercredi 9 novembre à 16h00

Savez-vous qu'à Paris en 2016 des mineurs non accompagnés sont sans logement, sans prise en charge éducative, sans ressources ?

Savez-vous qu'à Paris en 2016 l'Aide Sociale à l'Enfance refuse de prendre en charge des mineurs non accompagnés bien que leurs documents d'état civil attestent de leur minorité ?

Savez-vous qu'à Paris en 2016 on utilise pour dénier leur minorité des pratiques archaïques sans fondement scientifique réel, condamnés par le Défenseur des droits, les tests osseux ?

Savez-vous qu'à Paris en 2016 la présomption d'innocence et le bénéfice du doute ne s'applique pas à ces jeunes qui durant tout le temps de la procédure pour reconnaître leur minorité errent d'un campement à un coin de cuisine dans un foyer de migrants... ou tâchent de trouver quelques moments de sommeil dans un bus, un métro, une gare, aux heures où ceux-ci restent ouverts.

Savez-vous qu'à Paris en 2016 pour qu'il n'y ait plus de lycéens à la rue l'accès à l'école leur est refusé tant qu'ils ne sont pas pris en charge.

Quand malgré tous les obstacles ils parviennent à être scolarisés sans cette prise en charge, leur hébergement n'est pas assuré.

En 2015, la mairie et la préfecture de Paris ont mis en place un dispositif de prise en charge de 70 jeunes scolarisés. En 2016, après avoir été alertées à de multiples reprises sur les nombreuses situations de jeunes lycéens à la rue, ce dispositif a été légèrement étendu à 100 places.

Nous demandons à la Mairie de Paris et à la Préfecture de Paris de poursuivre leurs efforts : **Une vingtaine de lycéens viennent encore à l'école tous les jours et dorment à la rue.**

Pour notre ville, pour Paris qui affirme la solidarité comme une de ses valeurs essentielles, nous pensons que c'est une question de principe

Plus aucun mineur en danger !

Plus aucun lycéen à la rue !



RESF Paris

<http://www.educationsansfrontieres.org/>